

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie, du
Développement durable et de l'Energie
Transports, Mer et Pêche

Décision du Consultation publique sur le projet de référentiel pour l'écolabel des produits de la pêche maritime

NOR : DEVM1411568S

**Le directeur général de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de
la mer (FranceAgriMer),**

Vu les articles L. 644-15 et D. 646-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

La Commission de l'écolabel des produits de la pêche maritime consultée,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article L. 644-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le référentiel de l'écolabel des produits de la pêche maritime est mis en consultation publique jusqu'au 22 juin 2014 inclus.

Article 2

Le référentiel est consultable sur le site Internet de FranceAgriMer à l'adresse suivante : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Appui-a-la-filiere/Innovation-et-qualite/Ecolabel>

Les observations doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : ecolabel@franceagrimer.fr, en utilisant le formulaire prévu à cet effet (disponible en téléchargement).

Article 3

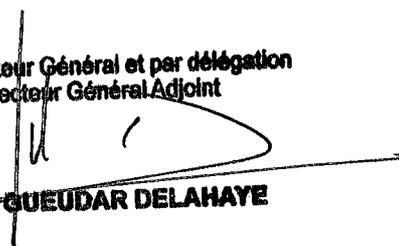
Le directeur général de FranceAgriMer est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Journal Officiel* de la République Française.

Fait le 30 MAI 2014

Le directeur général de FranceAgriMer

E. ALLAIN

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Directeur Général Adjoint


~~Frédéric GUEUDAR DELAHAYE~~